

SEANCE DU 13 JANVIER 2014

L'an deux mil quatorze, le treize janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M DUEZ Jean Pierre, Maire

Présents : M DUEZ Mmes BROSSARD - CHARLASSIER - CHATEAU – CLEMENCEAU - MM MOURLOT – VILLENEUVE – GAUTIER - ARCHAT - GRENIER - TREMBLO

Excusés : M GOURDON pouvoir à M VILLENEUVE
Mme JANVIER ESPINOLA pouvoir à M MOURLOT

Absents : Mme DUMAS LEVY et MM LEVY

Secrétaire de séance M GRENIER

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 2 DECEMBRE 2013

Le compte rendu de la réunion du 2 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT RURAL DU BLAYAIS ET SYNDICAT DU MORON

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la problématique concernant les structures de gestion des cours d'eaux suite au schéma départemental proposé par Monsieur le Préfet qui consiste à regrouper les syndicats du SIAR et du Moron et à dissoudre celui de la Livenne afin de créer une nouvelle entité chapeautée par la Communauté des communes de l'Estuaire.

Plusieurs réunions ont eu lieu au cours de l'année 2013 sur ces thèmes et l'ensemble des acteurs présents à ces réunions ont souhaité que les communes ne participent plus qu'à une structure en fonction du bassin versant dont ils dépendent.

Pour la commune de Saint-Paul c'est celui de la Livenne et nous ne devons plus participer au futur syndicat regroupé du SIAR et du Moron.

Cependant l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 30 mai 2013 nous inclus encore dans le périmètre de ce futur syndicat.

Comme d'autres communes du canton de Blaye, les élus du conseil municipal de Saint-Paul réaffirment ne pas vouloir participer à cet organisme et n'ont pas désigné de représentants pour y siéger.

Par la présente, ils réitèrent leur demande de ne participer qu'à La Livenne et mandatent le Maire et le premier adjoint pour solliciter la sortie de la commune de Saint-Paul dès la première réunion qui doit se tenir le 28 janvier 2014.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de l'autoriser à signer la convention d'objectifs et d'engagements réciproques pour respecter un principe d'équité dans la mise en place des rythmes scolaires au sein des écoles du territoire avec la Communauté de Communes du Canton de Blaye. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention.

QUESTIONS DIVERSES

Madame CHARLASSIER demande si les réserves concernant des travaux de la CAB ont été levées. Monsieur le Maire doit reprendre contact avec l'entreprise COLAS SCREG.

Monsieur ARCHAT signale que plusieurs routes sont dégradées. Vu des fortes pluies de ces derniers mois, le conseil souhaite que ces routes soient refaites en priorité.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un complément d'information a été demandé par le Tribunal Administratif le 7 janvier pour l'audience du 17. Les documents ont été transmis aussitôt.

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du **16 janvier au 15 février 2014.**

Prochaines réunions le 17 février et le 10 mars 2014 à 19 heures

Séance levée à 20 heures 30